

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- N° 003031

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5730

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENSALEK

MOUSTAFA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 63 65 34 74

Total des frais engagés : 365,50

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/06/2023

Nom et prénom du malade : BENSALEK MOUSTAFA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection - cellulite

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 19/06/2023

Signature de l'adhérent(e) :

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
19/06/23	Cafo		250DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Dr. TOUM BOUHAROUA Awaou PHARMACIE ALMOUWAHAD Boulevard Hassan II Tissasfa - Casablanca Tél: 0522 90 97 34	19/06/2023	115,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVOIR

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. FATIMA AMIR

Spécialiste en chirurgie et maladies des yeux

- Lauréate de la faculté de Médecine et de pharmacie Casablanca
- Ancienne interne au CHU Ibn Rochd de Casablanca
- Ex Ophtalmologue à l'Hôpital 20 Août Casablanca
- Ex Chef de service d'Ophtalmologie à l'hôpital Hassan II Khouribga
- Ex Ophtalmologue à l'Hôpital Sekkat
- Membre de la société française d'Ophtalmologie
- Chirurgie de Cataracte par Phacoémulsification
- Chirurgie de Glaucome, Chirurgie de Strabisme
- Chirurgie réfractive (Lasik) - Ophtalmo-pédiatrie
- Laser - Angiographie rétinienne - OCT - Echographie Oculaire...



الدكتورة فاطمة عامر

طبيبة اختصاصية في طب وجراحة العيون

خريجة كلية الحسن الثاني للطب والصيدلة

طبيبة داخلية سابقاً بالمستشفى الجامعي ابن رشد

طبيبة عيون سابقاً بمستشفى 20 غشت

رئيسة قسم طب العيون سابقاً بمستشفى الحسن الثاني خريبكة

طبيبة عيون سابقاً بمستشفى السقا

عضو الجمعية الفرنسية لطب وجراحة العيون

متخصصة في جراحة الجلالة وتصحيح النظر بالليزر من جامعة السريون بباريس

متخصصة في علاج أمراض شبكة العين من جامعة السريون بباريس

متخصصة في علاج وجراحة الحول وطب عيون الأطفال من جامعة نانت بفرنسا

طبيبة مرخصة لأداء

الشواهد الطبية

لرخصة السيادة

Casablanca, le

Mai 2013

الدارالبيضاء، في

Ordonnance

- Diplômée en im



6 118001 070442
Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol® 1mg/ml collyre en solution
Flacon de 5 ml N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
AMM Maroc N° 96R1/20 DMP/21/MAJ
PPV : 90,70 DHS
407253 MA

et maladies retinie
la faculté de médecine

Lariboisière (Paris Sorbonne)

90,70
10/-

Diplômée en Chirurgie
réfractive et Phacoémulsification

à l'université de Toulouse III

FRAKIDEX
Collyre 5ml
ZENITH PHARMA
AMM n°218/16 DMP/21/NRQ
6118001270118
LOT/ FAB/ EXP/ 21/16
PPV : 24,60 JI

Diplômée en
ophtalmologie-pédiatrie

et strabologie avancée à

la faculté de médecine Nantes

Diplômée en Adaptation

de lentilles de contact à

l'Université Bordeaux II

INPE 091032532

24,60

Dr. TOUM BOUAFIA DOUDOU AYAD
Rés. Louisa
Ophtalmologue
Boulevard Sidi Larbi El Mekki
Fondation Dr. TOUM BOUAFIA ADAPTATION
N° 2, 1100 Casablanca
Lotissement Al Mouatta
Lot. 192
Tél: 05 22 78 45 46 - INPE: 091032532



AV DS
PHL



24,60 AV DS
PHL



ن 1، إقامة لبني رقم 1 طريق 1100 - سيدى معروف (أمام مسجد الأدبار)

docteuramirfatima@gmail.com - البريد الإلكتروني: 05 22 78 45 46 / 06 70